



LE GOÉLAND



(commission Santé, Sécurité et Condition de Travail)

Après 6 mois de travail, qui n'ont pas été simple avec le conflit social des retraites, il est important de vous faire un petit retour sur cette instance. 4 ans après la mise en place de cette commission obligatoire, nous ne pouvons que nous alarmer et s'inquiéter de l'importance que porte l'entreprise à cette commission. Son but et sa finalité est de donner des préconisations aux élu(e)s du CSE et à un regard sur :

- les roulements,
- les réorganisation,
- les EVRPS,
- les bilans (PAPERIPACT, DUERP,.....),

Et tant d'actions réalisées conjointement avec les élu(e) du CSE mais aussi avec les RPX. Les visites de sites mais aussi, les plans de préventions ainsi que le suivi des accidents de travail. Bref le travail ne manque pas et il est important de vous en faire un retour.



Réunion
Vendredi 31 Mars
Jeudi 08 Juin
Jeudi 14 septembre
Jeudi 07 décembre

COMPTE-RENDU du 31 Mars 2023 :

D'un commun accord avec tous les membres de la commission mais aussi entre toutes les organisations syndicales, il a été décidé de ne pas prendre part aux différentes réunions durant le conflit, ce qui a été le cas. Mais, « Mr GILLOT Président de la Commission SSCT présent en salle, a constaté l'absence de l'ensemble des Membres de la Commission SSCT régulièrement convoqués. Par conséquent, la réunion est considérée comme tenue et l'ordre du jour ». C'est ce l'ont peut appeler un dialogue social de qualité !!!!!





CHEMINOTS
DE NORMANDIE



COMPTE-RENDU du 08 juin 2023 :

Présentation accord Egalité Professionnelle - GRH 881: Présentation du projet télésonorisation:

Les Membres CSSCT regrettent l'absence de congé menstruel. Ce sujet a fait l'objet d'une proposition de loi visant à créer un congé annuel de 13 jours, sur certificat médical pour menstruations incapacitantes.

Le vrai frein à l'embauche des femmes est le travail posté avec des horaires contraignants, 7j/7j. La mise en place de crèches ou garderies en gare pourrait atténuer les contraintes liées à la tenue de certains postes. Les recrutements féminins restent difficiles sur certains métiers, l'Entreprise avance mais trop lentement.

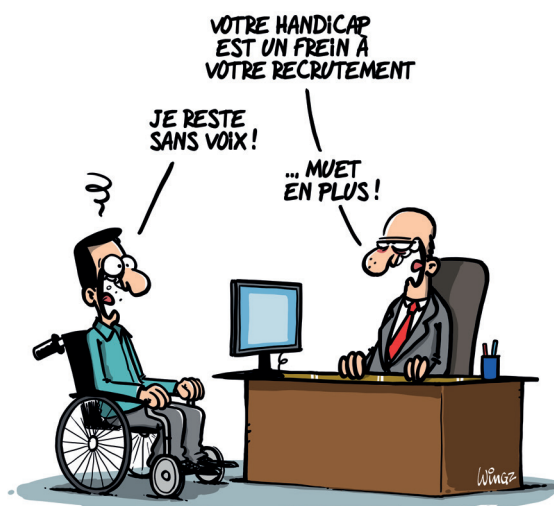
Le Dr LISSAK alerte sur le fait que certaines femmes ASCT continuent à exercer leur métier le temps de leur maternité pour ne pas perdre de rémunération,

Les Membres de la Commission SSCT ne valident pas ce dossier, ils regrettent d'être mis devant le fait accompli, la CSSCT n'ayant pas été associée à ce projet, des interrogations persistent. Il n'y a pas de synthèse des éléments en cours. La formation est à parfaire pour que les agents se sentent à l'aise dans leurs nouvelles missions, et éviter les RPS. **Une tournée terrain, pilotée par Gares et Connexions, avec un ergonome, un COSEC, la médecine du travail, sera très prochainement organisée. La CSSCT y sera conviée.**

Point sur les sujets liés à la médecine du travail. Rapport d'activité médical 2022

Pour les Membres CSSCT, les RPS doivent être traités au plus près du terrain et certaines causes d'agression sont liées aux décisions de l'Entreprise (suppression de poste, isolement des agents, mauvaise politique commerciale, manque d'anticipation des demandes du client avec l'exemple des refus de vélos à bord...).

Le sujet de l'encombrement des trains par les vélos, est pris en compte également, la possibilité de réservation de places pour les vélos à bord des K+ est étudiée, une MSC est en cours.



Des points hebdomadaire sont fait tous les vendredis entre le président de la commission Mr GILLOT (Directeur Sécurité LN/ Président CSSCT) le référent CSSCT (CLUZAUD Bernard). Un compte rendu rapide nous est fait. Il fait état des dossiers en cours ou des remarques, problématiques ou informations que nous souhaitons voir abordés lors des CSSCT mais cela n'est en aucun cas à ce moment que l'ordre du jour est établi. Il est donc très important de faire remonter vos questions et interrogations pour que cela soit discuter en amont.



**CHEMINOTS
DE NORMANDIE**

Point SST

Le taux de fréquence des accidents du travail est à 17,74 au 24 mai 2023 pour un objectif à fin 2023 de 17.

Au 24 mai 2023, 25 accidents de travail avec arrêt (ATAA) sont enregistrés. Les atteintes ou outrages aux personnes sont en baisse de 25%, résultat des actions mises en place (formation, application sûreté, forums, animation et sensibilisation).

Les accidents de travail sans arrêt ont doublé (28 ATSA au 24 mai 2023), par rapport à la même période 2022.

Les accidents de personnes (32%) et les chemineurs (29%) sont les deux premières causes des ATSA.

Pour les Membres CSSCT, ces chiffres sont biaisés par la mise en place d'une VAS obligatoire pour les conducteurs à la suite d'un ATAA pour accident de personne, et par la mise en place de prime pour absence d'ATAA au TCLN.

Pour diminuer les risques liés au cheminement il faudrait éviter les GPT de 6 jours, les repos secs, respecter la réglementation pour les astreinteurs, ne pas influencer les chiffres des AT par des QAT et les primes TCLN, ne pas fixer d'objectif de perception aux ASCT, éviter la mise en place de procédures qui

mettent en danger les agents (exemple des vélos), l'état des pistes, préférer les formations aux forums. Les Membres CSSCT constatent de nombreux rejets d'accidents du travail de la part de la CPR (33% sur le TCLN ; 25% sur l'axe Centre et Sud ; 33% sur l'Axe Nord ; 10% sur l'axe PPN).

Les Membres CSSCT dénoncent la qualification des accidents de personnes et des atteintes, outrages en QAT, ils estiment qu'ils devraient être d'office qualifiés en AT.

Suivi des EVRPS

Les évaluations RPS ont débutées en mars, des dates sont encore en cours de programmation, le planning sera envoyé aux Membres CSSCT au fil de l'eau.

Le suivi des actions suite aux évaluations RPS va se faire sur l'outil SPA (Simplification du Plan d'Actions), l'ensemble des actions prises en compte ou non, y sera saisi. Les actions sont saisies par les préventeurs et sont déclinées vers les DPX, ou Managers responsables, qui font avancer les actions. Cet outil permettra de centraliser toutes les actions au même endroit, et de contrôler leur avancement.



- Un travail sera à mener sur la mise en qualité des actions.
- Un état d'avancement des actions sera fourni aux Membres de la CSSCT.
- Les Membres de la CSSCT pourront être associés à SPA en tant que contributeurs.

Point PAPRIACT (Bilan 2022 et suivi 2023)

La Commission SSCT transmettra son analyse aux élus CSE TER PN pour leur consultation sur la politique sociale de l'Entreprise, dont le bilan HSCT fait partie.

Un travail sera à mener avec les Membres SSCT sur comment alimenter le PAPRIACT et comment faire vivre les actions qui y figurent. La Direction propose de faire un suivi à chaque réunion CSSCT.



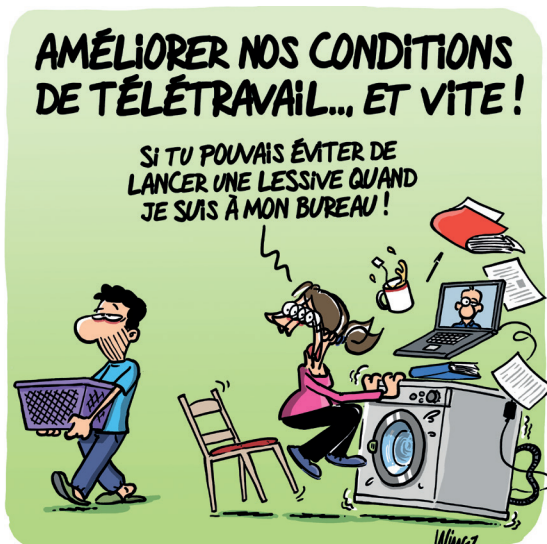
**CHEMINOTS
DE NORMANDIE**

3 droits d'alertes ont été déposés, ils portaient sur:

1-La mise en place de la nouvelle VO250 à compter du 07/06 qui implique de nouvelles missions pour les ASCT concernant la prise en charge des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite à bord des trains.

Les mesures proposées par les mandatés CSSCT:

- Formation adéquate, c'est-à dire la formation initiale qui doit être dispensée aux ASCT qui n'auraient pas été formés.
- Formation des agents sur les conditions de prises en charge spontanée et de refus de prise en charge. Informations sur les risques civils et sanctions pénales afin de diminuer l'incertitude des agents et donc leur inquiétude.



2- « les risques de violence et de représailles »

Les mesures proposées par les mandatés CSSCT:

- Demande de taxis pour le trajet de la gare au lieu de RHR pour les ADC et ASCT
- Renforcer la présence à bord d'un second agent ASCT et renforcer l'accompagnement par les partenaires de la Suge selon le niveau de dangerosité du train.
- Diffusion de la liste des trains du panorama sûreté
- Demande d'arrêt des opérations LAF et lutte anti-fraude à bord des trains
- Le Directeur adjoint du TCLN cherche une ressource ADS (agent de sécurité) pour garder le site historique du TCLN

3- « La végétation et les abords des voies »

Les mesures proposées par les mandatés CSSCT:

Organiser des tournées cabine avec des élus dans l'urgence et d'établir une liste des zones géographiques à traiter en priorité par l'Ipôle et acceptée par le Président qui s'occupera de faire dégager les binômes qui réaliseront les prélèvements.

L'ERLN est tributaire de l'infrapôle, elle ne peut faire que des remontées terrains suite au BS des mécanos. Il a aussi été fait remarquer que l'infrapôle faisait du curatif et non du préventif, à l'avenir il serait bon de prévoir et anticiper ce problème afin de ne pas se retrouver tous les ans dans cette situation.

Projet réorganisation Cotentin:

Il a été rappelé le manque de formation pour les agents qui feraient maintenant de la poly-compétences avec la vente pour les agents d'escale (nouveaux gestes métiers, deux logiciels à assimiler, des modifications qui vont encore arriver en septembre et 1 seul formateur sur l'établissement). Il a été rappelé que le e-learning n'était qu'un maintien des compétences et en aucun cas une formation.

Nous avons demandé des points d'étapes régulièrement (environ tous les 15 jours) sur l'avancée du dossier ainsi qu'une grande vigilance sur la formation et le suivi des agents.

Nous avons pointé la non étude des risques a priori

et le manque d'EVRPS.

Dans le cadre de la mise en place du PPR plus de prestation PSH à Lison à partir de septembre.

Il n'y aura plus de manœuvre de fait à Lison (même organisation que Mézidon) cela ne pourra plus survivre de base arrière si nécessaire. Les trains ne seront plus retenus là-bas mais dans les gares ou il y a du personnel (Cherbourg ou Caen), la direction a conscience que cela n'est pas l'idéal mais assume.

Dans le dossier, très maigre et avec beaucoup d'incohérences et d'oubli les membres CSSCT ont demandé à ce que le l'application du RH910 soit de nouveau inscrit.